Nations Unies S/PV.8102

Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8102e séance

Mercredi 15 novembre 2017, à 10 h 30
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2017/865)

17-38356 (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2017/865)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2017/957, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/865, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2387 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2387 (2017) renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Dans un contexte marqué par une détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire, avec un lourd tribut payé par les populations civiles, les Casques bleus et les travailleurs humanitaires, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité exprime ainsi son plein et entier soutien à la MINUSCA, ainsi qu'aux autorités centrafricaines.

La France l'avait affirmé avant la négociation qui vient de s'achever aujourd'hui, le Conseil de sécurité ne pouvait pas prendre le risque de laisser la République centrafricaine replonger dans une crise aussi dramatique que celle que le pays avait connue entre fin 2012 et début 2014. Le Conseil devait, au contraire, peser de tout son poids pour enrayer cette spirale de violences et recréer une dynamique positive dans le pays. C'est bien le sens de la résolution importante portée par la France que nous venons d'adopter. Je voudrais souligner trois points concernant cette résolution importante.

Premier point, cette résolution apporte un appui, que nous souhaitons décisif, à la MINUSCA avec une hausse du plafond de troupes de 900 personnels militaires. Cette hausse était attendue par tous et elle permettra de redonner plus de moyens d'action et plus de flexibilité à la MINUSCA afin de mieux lui permettre de remplir son mandat de protection des civils. La MINUSCA a déjà montré qu'elle pouvait agir de façon proactive et robuste, quand cela était nécessaire, pour protéger les populations civiles, notamment les populations vulnérables que sont les femmes et les enfants, contre la menace des groupes armés. Nous souhaitons qu'elle puisse continuer à agir en ce sens dans le cadre de cette nouvelle résolution et avec des moyens renforcés.

En matière de protection des civils, la France souhaiterait également revenir sur l'importance de lutter efficacement contre les cas d'exploitation et d'abus sexuels et rappeler son plein soutien à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, ainsi qu'au pacte volontaire conclu entre l'ONU et les États Membres. Dans ce contexte, cette résolution encourage l'ONU et les pays contributeurs de troupes et de police à poursuivre et à consolider le travail déjà engagé pour prévenir ces abus et s'assurer qu'elles ne restent pas impunies.

Deuxième point, cette résolution permet également, à la demande du Secrétaire général, de mieux prioriser le mandat de la MINUSCA autour des tâches essentielles du maintien de la paix que sont la protection des civils, sur laquelle je viens de m'exprimer, le soutien au processus de paix et de réconciliation sous le leadership des autorités centrafricaines et en lien avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. Cette priorisation du mandat s'accompagnera d'un meilleur séquençage de certaines autres tâches de la MINUSCA

afin de permettre à la Mission de remplir son mandat de la façon la plus efficace possible.

Troisième point, cette résolution marque une première étape dans le soutien que la MINUSCA pourra apporter au redéploiement progressif et maîtrisé des forces armées centrafricaines formées par la mission militaire de formation PSDC de l’Union européenne en République centrafricaine, en vue de leur installation dans la durée. Les recommandations du Secrétaire général, attendues d’ici au mois de mai prochain, seront très utiles dans cette perspective. C’est un point essentiel car, avec le soutien au redéploiement des forces de sécurité intérieure centrafricaines, il s’agit pour le Conseil de sécurité de confirmer son soutien aux autorités centrafricaines dans la mise en œuvre de leur stratégie de restauration de l’autorité de l’État sur l’ensemble du territoire.

La France, en tant que « plume» sur le dossier centrafricain, souhaiterait une nouvelle fois remercier le Secrétaire général, ainsi que son Représentant spécial pour la République centrafricaine, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour leur engagement en faveur de la paix et de la réconciliation en République centrafricaine. Je remercie également l’ensemble des délégations du Conseil de sécurité pour leur travail.

Bien entendu, comme nous le savons tous, la crise que connaît la République centrafricaine ne pourra être résolue par la seule réponse sécuritaire et sans un engagement résolu de l’ensemble des acteurs concernés. C’est pour cela que cette résolution réaffirme le plein soutien du Conseil de sécurité au Président Touadera et l’encourage à poursuivre les efforts qu’il a conduits jusqu’ici pour faciliter la réconciliation nationale. C’est également pour cela que cette résolution soutient l’Initiative africaine pour la paix et la réconciliation afin d’aboutir à un accord politique global, inclusif et qui ne laisse aucune question de côté, notamment en ce qui concerne la lutte contre l’impunité.

En dépit des difficultés que nous connaissons tous, nous pouvons réussir ensemble en République centrafricaine, si nous restons mobilisés en faveur d’une paix durable dans ce pays. C’est le sens de cette résolution importante qu’il s’agit à présent de mettre en œuvre dans son intégralité.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L’Égypte se félicite de l’adoption à l’unanimité aujourd’hui de la résolution 2387 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle affirme le rôle important de la Mission, qui reste la pièce maîtresse de l’ONU dans la consolidation de la stabilité et de la paix en République centrafricaine, en particulier à la lumière des défis croissants auxquels se heurte le pays et de la détérioration de la situation en matière de sécurité en raison de l’aggravation des violences sectaires et religieuses. Les affrontements avec les groupes armés font également peser une menace croissante sur les civils, les soldats de la MINUSCA et les travailleurs humanitaires.

C’est pourquoi l’Égypte se félicite que le mandat de la Mission se concentre sur certaines tâches prioritaires, notamment l’appui au processus politique et de réconciliation. Nous saluons tout particulièrement le fait que la résolution exige de la Mission qu’elle œuvre en partenariat avec l’Initiative africaine pour la paix et la réconciliation afin d’appuyer les efforts politiques de l’Union africaine et des organisations sous-régionales pertinentes. L’Égypte est fermement convaincue que les efforts africains menés avec l’appui de l’ONU et les partenaires internationaux constituent le meilleur moyen de parvenir à une solution politique et à un accord global en République centrafricaine. Nous nous réjouissons également que le mandat mette l’accent sur la protection des civils. La résolution prévoit des mesures visant à accroître l’efficacité de la Mission et à renforcer sa capacité à s’acquitter de son mandat, notamment en autorisant une nouvelle augmentation des effectifs de la Mission, qui devrait lui permettre de faire face plus efficacement aux problèmes sécuritaires du pays.

L’Égypte est l’un des principaux pays fournisseurs de contingents à la MINUSCA et aux opérations de maintien de la paix en général. Nous sommes convaincus que la façon d’accroître l’efficacité des missions de maintien de la paix passe par une coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, organe chargé d’approuver les mandats des opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police, qui sont chargés d’exécuter ces mandats, et le Secrétariat de l’ONU. C’est pourquoi nous insistons sur l’importance de traiter toutes les questions concernant l’efficacité et l’efficience des contingents participant aux opérations de maintien de la paix dans le cadre du Comité spéciale des opérations de maintien de la paix de l’Assemblée générale, qui est l’instance appropriée pour de telles questions. À cet égard, l’Égypte salue les efforts que déploie la MINUSCA, en partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police, pour lutter contre l’exploitation et

les atteintes sexuelles. Ils ont permis de faire diminuer considérablement le nombre de cas, ce que reconnaît la résolution 2387 (2017). L'Égypte appelle à poursuivre ces efforts sur la base de la résolution 71/278 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, qui est le cadre le plus complet et approprié pour promouvoir à la fois la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein des missions de maintien de la paix et la politique de tolérance zéro du Secrétaire général.

Pour instaurer une paix et une stabilité durables en République centrafricaine, il faut e des institutions nationales, notamment des forces de défense et de sécurité, afin que l'État puisse exercer son contrôle sur l'ensemble du territoire. Le déploiement des forces armées centrafricaines est une étape importante que la MINUSCA doit appuyer en vertu de la tâche qui lui incombe de rétablir l'autorité de l'État. Nous attendons avec intérêt d'entendre les propositions du Secrétaire général à cet égard, conformément à son rapport (S/2017/865). Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que la Mission soit dotée des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat, une responsabilité qui incombe à tous les Membres de l'ONU, conformément au paragraphe 37 de la résolution 2387 (2017).

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Delattre des efforts que déploie la France pour veiller à ce que le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) lui permette de s'adapter à l'évolution de la situation en République centrafricaine. Cette année a été difficile pour la MINUSCA, comme le montre la perte de 12 soldats de la paix tombés au champ d'honneur en défendant cette cause. Nous voulons faire savoir aux soldats de la paix que leurs efforts ne passent pas inaperçus. Je tiens en particulier à souligner les efforts que déploie la MINUSCA pour protéger des milliers de musulmans déplacés, qui ont été pris au piège sur le parc d'une église à Bangassou.

La MINUSCA continue de mettre l'accent sur ce que nous considérons comme les principes cardinaux du maintien de la paix. Elle a une stratégie de sortie claire, elle a été déployée avec le consentement du Gouvernement centrafricain et jouit de son plein appui, et elle accomplit des progrès notables vers la réalisation des tâches qui lui ont été confiées, notamment en contribuant à la promotion d'une solution politique. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement à la paix et à la sécurité en République centrafricaine, et nous estimons que la MINUSCA avance dans la bonne direction. Les États-Unis examinent chaque opération de maintien de la paix avec attention pour s'assurer que nos forces sont aussi efficaces que possible. Dans certains cas, cela nous a poussés à appeler à la reconfiguration ou à la réorientation d'une mission. Dans le cas de la MINUSCA, nous estimons que le renforcement de ses capacités la rendra suffisamment souple pour faire face aux menaces émergentes et s'acquitter de sa tâche de protection des civils.

Cependant, le simple fait d'augmenter les effectifs ne sera jamais une garantie de réussite. Comme l'Ambassadrice Haley l'a souligné auparavant, nous devons mettre l'accent sur la qualité des forces déployées, et pas uniquement sur le nombre de soldats. Nous devons également être disposés à remédier aux lacunes de la Mission et à prendre des mesures pour améliorer la performance des contingents. Il a fallu des années pour que les soldats de la paix répondent aux normes de l'ONU relatives au matériel, et de nombreuses allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ternissent depuis longtemps l'image de la Mission. Nous reconnaissons que ses dirigeants ne s'effacent pas devant ces obstacles et sont déterminés à faire en sorte que leurs troupes respectent les normes de performance les plus strictes. La résolution 2387 (2017) durcit les exigences en matière de prévention et de signalement de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de prise en compte des indicateurs de performance, et ce pour garantir une efficacité générale.

Les États-Unis ont voté pour la résolution adoptée aujourd'hui parce qu'ils demeurent déterminés à appuyer des missions de maintien de la paix ciblées et efficaces qui s'emploient sans relâche à s'acquitter de leur mandat, créant ainsi les conditions nécessaires pour améliorer la vie des populations qu'elles ont été déployées pour servir. Nous reconnaissons que cet objectif va de pair avec le renforcement des capacités du Gouvernement centrafricain, notamment ses forces armées, sa police et sa gendarmerie, afin que celles-ci puissent assumer la responsabilité principale du maintien de la sécurité du peuple centrafricain. Nous espérons que le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA continueront de collaborer pour veiller à ce que les citoyens centrafricains connaissent la paix et la sécurité qui leur échappent depuis longtemps.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a approuvé l'adoption de la résolution 2387 (2017), qui proroge d'un an le

mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Notre objectif principal est d'envoyer aux citoyens centrafricains un message selon lequel la communauté internationale ne les abandonnera pas dans la situation difficile que traverse actuellement le pays. Les conditions de sécurité sont extrêmement préoccupantes, et l'État centrafricain est assiégé comme jamais auparavant. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité ne peut rester oisif.

Nous avons approuvé la proposition du Secrétaire général d'ajouter 900 soldats à la composante militaire de la Mission. Cependant, nous espérons que les soldats de la paix ne se montreront pas trop ambitieux et se concentreront sur leurs tâches fondamentales – protéger les civils et promouvoir le processus politique. Le fait est que les Casques bleus ne peuvent pas protéger tous les citoyens d'un pays de la taille de la France. Cependant, si leur mobilité s'améliore, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/865), ils contribueront grandement à l'apaisement des tensions sur le terrain, ce qui permettra à Bangui de mettre l'accent sur le processus de paix et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Le Gouvernement centrafricain doit continuer de renforcer les capacités de ses forces armées nationales.

Alors que nous déployons des effectifs de maintien de la paix supplémentaires dans le cadre de la Mission, nous ne devons pas oublier les contingents déjà présents en République centrafricaine. Ils accomplissent des tâches difficiles et risquent leur vie pour ce faire. Ce n'est pas pour rien que le Secrétaire général a célébré la Journée des Nations Unies en République centrafricaine, aux côtés de nos soldats de la paix.

Nous recommandons qu'une approche équilibrée soit mise en place pour évaluer la contribution des pays fournisseurs de contingents. Lorsqu'une solution de remplacement ne peut être trouvée rapidement, nous ne devons pas procéder au retrait d'un contingent entier tout simplement parce que des crimes sexuels ont été commis par certains soldats de la paix, car cela compromettrait gravement les capacités opérationnelles de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Kpatamango (République centrafricaine) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'exprimer devant le Conseil de sécurité en lieu et place de l'Ambassadrice Ambroisine Kpongo, qui est en mission.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, adresser mes sincères remerciements au Conseil et lui exprimer ma reconnaissance renouvelée pour le sens des responsabilités dont il a fait montre en adoptant à l'unanimité la résolution 2387 (2017) renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Comme l'a bien souligné le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA dans l'exposé qu'il a présenté le 6 novembre (S/PV.8084), la situation en République centrafricaine reste préoccupante. La multiplication des foyers de tensions et l'exacerbation de la violence armée sur une grande partie de l'immense territoire centrafricain mettent en évidence les limites de la Force de la MINUSCA. L'adoption de la présente résolution est une sage décision qui, j'en suis convaincu, donnera plus d'élan à la Mission et à son chef dans l'accomplissement de leur tâche combien difficile à cause des rebondissements incessants.

Comme décrit dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2017/865), ce pays fait face à d'immenses défis. Seul un renforcement des capacités opérationnelles de la MINUSCA pourrait permettre un déploiement conséquent des forces. Et c'est ici le lieu de renouveler nos remerciements au Secrétaire général, qui, dans sa sagesse habituelle, a demandé une augmentation de l'effectif militaire de la MINUSCA, demande à laquelle les membres du Conseil de sécurité ont tous accédé. Le récent regain de violences contre des civils et des soldats de l'Organisation des Nations Unies vient nous rappeler avec force que seule une politique de développement de long terme peut briser l'engrenage de la fragilité.

Enfin, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont contribué à l'élaboration de cette résolution qui donnera un nouveau souffle non seulement à la MINUSCA et à son chef, mais également au Gouvernement et au peuple centrafricains. Je les félicite surtout pour leur sens du compromis. La République centrafricaine mérite un avenir meilleur et elle l'aura grâce aux membres du Conseil de sécurité. Alors qu'elle s'engage sur la voie de la reconstruction et de la paix, avec l'appui de ses partenaires, le soutien du Conseil est plus vital que jamais.

La séance est levée à 10 h 50.